



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2020-160

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2020

Sommaire

DGA

R03-2020-08-03-002 - DS SPDES SPECIALE COVID - 3 - 03-08-20 (2 pages)

Page 3

DGA

R03-2020-08-03-002

DS SPDES SPECIALE COVID - 3 - 03-08-20

*Arrêté portant délégation de signature à Mme Claire DURRIEU, sous-préfète chargée de mission
auprès du préfet de la Guyane, en charge du Développement Economique et Social*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
de L'Administration**

Direction du juridique et du contentieux

Service administration générale et procédures juridiques

3 AOÛT 2020

ARRÊTÉ du
portant délégation de signature à Mme Claire DURRIEU
sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Guyane,
en charge du Développement Economique et Social

Le préfet de la région Guyane,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Daniel FERMON, sous-préfet, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Rémi BOCHARD, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, en qualité de secrétaire général adjoint des services de l'État et directeur général de la coordination et de l'animation territoriale, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 3 octobre 2019 portant nomination de Mme Claire DURRIEU, inspectrice des finances de 2^{ème} classe, sous-préfète, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet, en charge du Développement Economique et Social (SPDES) ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2019-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2020-02-27-003 du 27 février 2020 portant délégation de signature à M. FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

VU l'arrêté n°R03-2020-01-06-008 du 6 janvier 2020 portant délégation de signature à M. FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles pour le Secrétariat Général pour l'Administration de la Police ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État en Guyane ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Claire DURRIEU, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Guyane en charge du Développement Economique et Social, à l'effet de signer les actes, décisions, circulaires, rapports, engagements des dépenses de l'État, mémoires en défense, correspondances, notes de services et documents relatifs :

- à l'activité du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (SGAP) ;

➤ à l'activité de la Direction Générale de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles (DGSRC) dans toutes les matières relevant :

- de l'immigration et de la citoyenneté ;
- de l'ordre public et des sécurités, notamment toutes les réquisitions ayant un caractère d'urgence ;

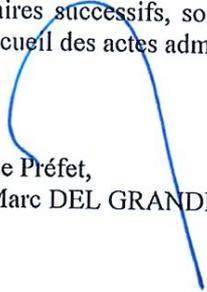
dans les conditions prévues au sein des arrêtés n°R03-2020-02-27-003 du 27 février 2020 et n°R03-2020-01-06-008 du 6 janvier 2020 susvisés.

Article 2 : La présente délégation de signature est accordée à Mme Claire DURRIEU à compter de sa date de signature et jusqu'au 17 août 2020 inclus.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire DURRIEU, cette délégation de signature est accordée, dans les mêmes termes, à M. Paul-Marie CLAUDON.

En cas d'un cumul d'absences ou d'empêchements des autorités précitées, cette délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à M. Rémi BOCHARD.

Article 4 : La sous-préfète chargée de mission auprès du préfet et les délégataires successifs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.


Le Préfet,
Marc DEL GRANDE